

**DÉCISION SUR LE RAPPORT SUR LES MODALITÉS DE LA
PARTICIPATION ET DES PRIORITÉS DE L'UNION AFRICAINE
AU SEIN DU GROUPE DES 20 (G20)**

Le Conseil exécutif :

RAPPELANT EN OUTRE la décision de la Conférence Assembly/AU.Dec.845(XXXVI) selon laquelle le Président en exercice de l'Union africaine, assisté du Président de la Commission de l'Union africaine, représente l'Union africaine au G20 ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la décision prise par le Sommet des dirigeants du G20 à New Delhi en 2023 de faire de l'Union africaine un membre permanent de ce groupe ;

RÉAFFIRMANT sa volonté à mettre en avant la position de l'Afrique dans l'économie mondiale et à contribuer à relever les nouveaux défis mondiaux aux réunions du G20 ;

1. **PREND NOTE** du rapport du COREP et **APPROUVE** les éléments ci-après en tant que modalités de participation et priorités préliminaires à poursuivre par l'Union africaine au sein du G20 ;

I. Partenaires de l'Union africaine en matière de connaissances

2. **DÉCIDE** que les partenaires de l'Union africaine en matière de connaissances dans le cadre du programme de travail du G20 sont :

- AUDA-NEPAD ;
- Groupe de la Banque africaine de développement ;
- Banque africaine d'Import-Export ;
- Société financière africaine ;
- Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique ;
- Banque arabe pour le développement économique en Afrique ;
- Commission économique des Nations unies pour l'Afrique ;
- Les huit (8) Communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine ;
- Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique ;
- Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ;
- Le secteur privé africain représenté par le Conseil des affaires africaines ;
- Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC) ;
- Institutions financières de l'Union africaine (dès qu'elles deviennent opérationnelles).

3. **DEMANDE** aux partenaires de l'Union africaine en matière de connaissances de mener des recherches sur des questions stratégiques que la Commission de l'Union africaine traduira en projets de positions politiques qui seront adoptés par les organes délibérants de l'Union africaine et présentés aux réunions du G20 par les représentants de l'Union africaine ;

II. Renforcement des connaissances sur le G20 sur l'ensemble du Système de l'Union africaine

4. **APPROUVE** la recommandation du Comité des Représentants permanents d'organiser une retraite à laquelle participeraient les États membres, la Commission et les partenaires potentiels en matière de connaissances, afin de définir les questions que l'Union africaine soumettra au G20 ;
5. **RECOMMANDE** à la Commission de l'UA d'élaborer un projet de document d'orientation pour le G20 qui mette en évidence les priorités de l'Union africaine et sa contribution au G20, pour utilisation à la Retraite, qui aura lieu avant la session de juillet 2024 du Conseil exécutif ;
6. **DEMANDE** à la Commission de présenter, en 2025, une évaluation des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces rencontrées au cours de la première année de participation de l'Union africaine au G20, et d'identifier des mesures qui permettront de tirer parti des opportunités et de relever les défis ;
7. **APPROUVE** la recommandation du Comité des Représentants permanents selon laquelle le Sherpa sud-africain doit présenter les enseignements tirés de son expérience au Comité des représentants permanents et à la Commission d'ici à mars 2024 ;
8. **APPROUVE EN OUTRE** la recommandation du Comité des Représentants permanents d'organiser une retraite à laquelle participeraient les États membres, la Commission et des partenaires potentiels en matière de connaissances afin de définir les questions que l'Union africaine soumettrait au G20, et **INVITE** le représentant sud-africain à présenter les enseignements tirés de son expérience, conformément aux recommandations du Comité des Représentants permanents ;
9. **DEMANDE** au Comité des représentants permanents et la Commission de soumettre au Conseil exécutif de juillet 2024 un rapport sur les enseignements tirés des contacts avec les participants sud-africains au G20 ;

III. Collaboration et coordination avec les États membres de l'Union africaine participant au G20

10. **INVITE INSTAMMENT** à la collaboration et la coordination entre l'Afrique du Sud, seul membre permanent africain du G20, les pays africains qui ont été invités à participer au G20 en tant que pays de l'Union africaine, afin de respecter le principe selon lequel l'Afrique parle d'une seule voix au sein du G20 ;

IV. Rôle du Comité des représentants permanents au sein du G20

11. **DEMANDE** à la Commission de présenter de manière régulière des informations sur la participation des représentants de l'Union africaine aux réunions du G20 ;
12. **DÉCIDE** que dans l'intervalle, le Sous-comité plénier du COREP sur les questions économiques et commerciales traite des questions liées au G20 ;

13. **DEMANDE ÉGALEMENT** au Comité des représentants permanents de s'occuper de la participation de l'Union africaine aux réunions du G20 et de travailler en étroite collaboration avec les sous-comités compétents, conformément à leurs différents mandats, sur les questions en cours d'examen ;

V. Annuaire des représentants de l'Union africaine au G20

14. **DEMANDE** à la Commission, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, d'élaborer un annuaire contenant les noms, les fonctions et les coordonnées des représentants de l'Union africaine aux réunions du G20 ;

VI. Renforcement de la voix et de l'influence de l'Union africaine au sein du G20

15. **RECONNAIT** le rôle important que joue l'Afrique dans l'avancement de l'agenda du G20 et que l'Union africaine contribuera et plaidera de manière significative pour relever les défis de la gouvernance mondiale par le biais du G20 ;

16. **EXHORTE** les États membres à mettre en place des politiques et des programmes qui augmenteront les niveaux de croissance inclusive, de développement durable et de diversification des exportations de leurs économies, conformément aux aspirations, aux programmes et aux projets de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en vue d'une participation effective au G20 ;

17. **EXHORTE** les États membres à mettre en place des mécanismes d'autofinancement qui soutiendront la participation de l'Union africaine aux réunions du G20, créant ainsi un effet de levier qui permettra à l'Union africaine de mieux se faire entendre et d'accroître son influence dans les réunions du G20 ;

18. **S'ENGAGE** à renforcer l'harmonisation des politiques économiques par le biais d'une intégration économique continentale plus poussée afin de faciliter l'harmonisation des positions au sein du G20, conformément aux aspirations, programmes et projets de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, d'assurer une coordination efficace des politiques macroéconomiques et d'harmoniser les positions du G20 ;

VII. Priorités préliminaires de l'Afrique à poursuivre au sein du G20

19. **PREND NOTE** des priorités suivantes de la présidence brésilienne du G20 :
- b) Inclusion sociale et lutte contre la faim et la pauvreté ;
 - c) Transition énergétique et promotion du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale ; et
 - d) Réforme des institutions de gouvernance mondiale ;

20. **ADOPTE** les priorités préliminaires suivantes à mettre en œuvre par l'Union africaine au sein du G20 ;

VIII. Réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et de son Deuxième Plan décennal de mise en œuvre, ainsi que des Objectifs de développement durable du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030

21. **DEMANDE** à l'Union africaine de mobiliser les efforts au niveau international afin d'accélérer le rythme de mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'UA, conformément au paragraphe 76 de la Déclaration des dirigeants du G20 de New Delhi 2023, qui stipule notamment : « *Nous sommes déterminés à renforcer nos liens avec l'Union africaine et à la soutenir pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Agenda 2063. Nous réaffirmons également notre fort soutien à l'Afrique, notamment dans le cadre du Pacte avec l'Afrique du G20 et de l'Initiative du G20 de soutien à l'industrialisation en Afrique et dans les PMA* » ;

IX. Réforme de l'architecture financière internationale

22. **DEMANDE** à l'Union africaine de contribuer à la réforme de l'architecture financière mondiale en s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail de haut niveau UA-CEA sur la réforme de l'architecture financière mondiale ;
23. **DEMANDE ÉGALEMENT** à l'Union africaine de participer activement au cadre commun du G20 sur le traitement de la dette afin d'assurer des restructurations transparentes, rapides et efficaces de la dette, et de participer de manière constructive aux discussions du G20 en vue de la mise en place de mécanismes complets et efficaces, en plus du cadre commun, afin de gérer durable le surendettement des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire ;
24. **DEMANDE PAR AILLEURS** à l'Union africaine de continuer à soutenir les ambassadeurs africains auprès des Nations unies dans le cadre de la réforme du système fiscal international afin de consolider le cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et d'amener le G20 à se joindre à cet effort, et de capitaliser sur les progrès accomplis dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, qui a été adoptée le 22 décembre 2023 en vue de promouvoir une coopération fiscale internationale inclusive et efficace qui ouvre la voie à une future convention des Nations unies à cet égard ;
25. **RECOMMANDE** à l'Union africaine de faire pression sur les autres membres du G20 afin qu'ils rendent opérationnels les échanges de dette contre nature et qu'ils mettent à disposition des ressources adéquates au fonds pour pertes et dommages, qui est essentiel pour renforcer la transition verte juste ;

X. Sécurité alimentaire internationale et agriculture

26. **EXHORTE** l'Union africaine à soutenir pleinement la présidence brésilienne du G20 dans la réalisation de la priorité que constituent l'inclusion sociale et la lutte contre la faim et la pauvreté et **DEMANDE** à l'Union africaine de mobiliser les États membres afin qu'ils contribuent aux travaux du groupe de travail sur

l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté mis en place par la présidence brésilienne du G20 ;

XI. Transition énergétique juste (électricité et énergies renouvelables)

27. **PRIE INSTAMMENT** l'Union africaine de contribuer pleinement à la réalisation de la deuxième priorité de la présidence brésilienne du G20, à savoir la transition énergétique et **DEMANDE** à l'Union africaine de sensibiliser les États membres à la nécessité de collaborer avec le Groupe de travail sur la transition énergétique, qui a été mis en place par la Présidence brésilienne du G20 ;

XII. Commerce et investissement

28. **RECOMMANDE** à l'Union africaine de participer au groupe de travail du G20 sur le commerce et l'investissement, en mettant l'accent sur l'amélioration de la cote de crédit de l'Afrique pour stimuler l'investissement ainsi que sur le renforcement du système commercial multilatéral ;
29. **SOULIGNE** qu'il convient de faciliter les échanges et de supprimer les restrictions imposées aux exportations afin de réduire les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et la volatilité des prix, ainsi que d'accroître la transparence, de lutter contre les pratiques commerciales déloyales et de s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'entraver la compétitivité des exportations des pays africains ou d'affecter leur capacité à attirer des investissements directs étrangers ;
30. **SOULIGNE** les incidences négatives des mesures coercitives unilatérales dans le domaine du commerce international, qui sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

XIII. Santé et fabrication de vaccins

31. **DEMANDE INSTAMMENT** à l'Union africaine de contribuer aux travaux du groupe de travail conjoint du G20 sur le financement et la santé, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de fabrication de vaccins en Afrique.

XIV. Examen des priorités préliminaires

32. **DEMANDE** à l'Union africaine de revoir ses priorités préliminaires après une année de participation au G20 ;

XV. Groupe de travail interne de la Commission de l'Union africaine sur le G20

33. **PREND NOTE** de la création du Groupe de travail interne de l'Union africaine par les hauts responsables de la Commission de l'Union africaine ;
34. **EXHORTE** le Président de la Commission à veiller à ce que ce Groupe de travail interne de la Commission de l'UA travaille en étroite collaboration avec les organes délibérants de l'Union africaine afin de faciliter la participation effective du système de l'Union africaine au G20 ;
35. **EXHORTE EN OUTRE** le Président de la Commission à communiquer les termes de référence au Comité des Représentants permanents.